

# Très haut débit en région: c'est parti!

Après [l'annonce le 14 juin dernier du programme national «très haut débit»](#) par le Premier ministre, son lancement opérationnel est effectif depuis ce 4 août. Il fixe les modalités de ce lancement qui vise, dans le cadre du Grand emprunt, à investir **2 milliards d'euros** pour que « *tous les foyers aient accès à un service très haut débit grâce à la technologie la mieux adaptée à leur territoire* ».

Mais avant « *l'ouverture du soutien financier aux déploiements de réseaux très haut débit* » en janvier 2011, **deux étapes préalables** sont nécessaires. La première, un **appel à projets pilotes**, destiné à expérimenter le déploiement de ces réseaux; et la seconde, « *un appel à manifestations d'intentions d'investissement, en vue de recueillir les intentions d'investissement des opérateurs en matière de déploiements de réseaux de boucle locale à très haut débit à horizon de 5 ans en dehors des zones très denses.* »

[Opérateurs](#) et collectivités sont donc aujourd'hui sollicités *via* l'appel à projets pilotes. Ils ont **jusqu'au 5 octobre** pour remettre leur dossier de candidature. Les cinq projets sélectionnés pourront recevoir jusqu'à 500.000 euros chacun afin de « *permettre le déploiement rapide, à titre expérimental, de réseaux d'envergure géographique limitée en dehors des zones très denses* ». Se basant sur le retour d'expérience de « *ces expérimentations* », le gouvernement préparera ensuite le lancement du programme «très haut débit » à l'échelon national.

Deuxième étape, celle des gros sous versés par les opérateurs et les collectivités, désignée comme suit: « *appel à manifestation d'intentions d'investissement* ». Les opérateurs et les collectivités locales doivent ainsi « *faire connaître, avant le 31 janvier 2011, leurs intentions d'investissement dans les réseaux à très haut débit* » en dehors des zones « *à faible et moyenne densité* » (les zones non considérées comme très denses par l'Arcep selon la [décision n° 2009-1106](#) ).

Ces « *manifestations d'intention* » à « *valeur d'engagement* » permettront de constituer « *une première source d'information pour identifier les zones où l'effort, y compris mutualisé, des opérateurs de communications électroniques, ne suffirait pas à déployer un réseau très haut débit.* », explique le gouvernement dans un communiqué signé ce jour par **Michel Mercier**, ministre de l'Espace rural, de **Christian Estrosi**, ministre de l'Industrie, de **Nathalie Kosciusko-Morizet**, secrétaire d'Etat à l'économie numérique, et de **René Ricol**, commissaire général à l'Investissement. Autrement dit, identifier les zones à faible potentiel commercial.

Cette démarche vise à établir la première cartographie prévisionnelle du très haut débit **à l'horizon 2015**. L'Etat pourra ainsi, « *en complément, concentrer les investissements publics à venir sur les zones les moins rentables* », soit voir où investir ses deux milliards d'euros issus du Grand emprunt dès le 1er semestre 2011. Reste à savoir s' [ils seront suffisants pour relever cet «enjeu majeur»](#) pour l'avenir du territoire national?